ANIMATEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 - H/F

La Direction de l'Éducation recrute des animateurs sur les temps périscolaires méridiens. En fonction des besoins, l'animateur peut être amené à intervenir sur les accueils du matin, du soir, le mercredi et les vacances. Il travaille au sein d'une équipe pour mettre en œuvre les projets pédagogiques et d'animation de qualité auprès d'enfants âgés de 3 à 12 ans en adéquation avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Missions

Sous la responsabilité du référent périscolaire et extrascolaire, l'animateur aura pour mission de :

- Prendre en charge un groupe d'enfants de 3 à 5 ans ou de 6 à 12 ans sur les temps périscolaires
- Veiller au bon déroulement des temps d'accueil en assurant la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de vie en collectivité
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique et du PEDT
- Préparer, animer et évaluer des projets d'activités éducatifs et ludiques

---

Activités

- Proposer et mettre en œuvre des projets d'animation en lien avec en œuvre le projet pédagogique (intérêts éducatifs, objectifs)
- Animer de façon active chaque temps auprès des enfants, y compris les temps récréatifs
- Accompagner les enfants sur le temps de repas
- Préparer l'activité (matériel, organisation salle, rangement…)
- Contrôler les effectifs via la liste d'appel
- Motiver, dynamiser le groupe et permettre à chaque enfant de s'intégrer à l'animation en mettant en place un cadre sécurisant
- Accueillir et informer les familles en lien avec le référent périscolaire
- Participer aux réunions d'équipes

Connaissances et compétences requises

- Connaissance de la législation des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire
- Connaissance des besoins physiologiques et psychologiques des enfants âgés de 3 à12 ans
- Connaissance des techniques d'animation
- Connaissance des règles de sécurité, d'hygiène et sanitaires liées aux Accueils Collectifs de Mineurs
- Connaissance du service public
- Savoir élaborer et mettre en œuvre des projets d'activités adaptés aux besoins du public
- Savoir faire respecter les règles de vie

Qualités requises

- Rigueur, ponctualité et discrétion
- Réactivité, disponibilité et prise d'initiative
- Autonomie
- Langage et posture adaptés avec les enfants, les familles et l'équipe
- Capacité à être à l'écoute et à dialoguer avec les enfants et les familles
- Capacité d'adaptation et d'organisation
- Posture d'adulte éducateur
- Capacité à repérer les problèmes ou difficultés et à les gérer ou à en référer à la direction de l'accueil de loisirs
- Capacité à travailler en équipe et à communiquer

Diplôme

- Titulaire du BAFA ou diplôme équivalent souhaité et/ou expérience d'animation souhaitée

---

Conditions de travail

Temps de travail

- Temps méridien : 11h20-13h20

En fonction des besoins du service Éducation :

- Périodes scolaires : 7h30-8h30 et 16h30-18h
- Mercredi entre 7h30 et 18h (maximum 9h par jour)
- Vacances scolaires : Du lundi au vendredi entre 8 h et 18 h (maximum 9h par jour)

Rémunération

Vacation horaire brute indicative :

- Temps méridien : 11.27€
- Accueil du soir et mercredi : 12.07€ (traitement de base + indemnité de résidence + IAT)
- Accueil du matin : 12.26€